

COLOR VINES RUN

GENERALITES

L'évènement « Color Vines Run » qui se déroulera le 24 mars 2024 est organisé en partenariat par le Château de Saint-Martin (siège situé au 614 route des Arcs à Taradeau) et l'association Les Arcs Running (siège est situé à Vidauban) est un évènement sportif utilisant de la poudre colorée de la marque "Color People"

La participation à l'évènement implique votre acceptation express et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre domaine viticole et vous souhaitons de passer un agréable moment.

PRESENTATION DE L'EVENEMENT

La « Color Vines Run » est une course **non chronométrée**, d'une distance de 5 Km pour les coureurs et pour les randonneurs.

Des parcours enfants de 7 ans à 10 ans d'une distance de 1km et de 2 km pour les enfants de 11 à 13 ans sont également proposés.

Pas de course pour les enfants de -7 ans.

L'évènement se déroule dans le vignoble du Château de Saint-Martin et est limité à :

150 Coureurs - 5km

100 Randonneurs - 5km

50 Enfants - 1km/2 km (-14 ans)

LIEU

L'organisation centrale se situe au Château de Saint-Martin

614 Route des Arcs

83460 TARADEAU

DEROULEMENT LE 24 MARS 2024

RDV 9H30 au Château de Saint Martin

9H30 : Retrait des dossards

10H15 : Echauffement en musique

10H30 : Départ du 5 km course

10H:35 : Départ du 5 km randonnée

11H45 : Départ du 1km/2km enfant

INSCRIPTION & PAIEMENT

Pour toutes les courses (même -14 ans), l'inscription doit se faire entre le 01/02/24 et le 23/03/2024 exclusivement sur le site du Château de Saint-Martin, en utilisant le lien suivant :

<https://www.tourisme.chateaudesaintmartin.com/produit/color-vines-run/>

Dans la limite des places disponibles. **Aucune inscription sur place.**

Lors de votre inscription, merci de bien respecter les catégories d'âges définies en fonction des différentes courses pour une question de sécurité.

Le paiement devra se faire sur le site du Château de Saint-Martin en même temps que l'inscription:

Course 5Km : 15 euros

Randonnée 5km : 10 euros

Course enfant 1Km/2Km : gratuite

Il ne sera accepté aucun règlement sur place le jour J.

En cas d'abandon de la course aucun remboursement complet ou partiel ne sera accepté pour quelques motifs que ce soit.

En cas d'annulation merci de rédiger un mail à : accueil@chateaudesaintmartin.com en expliquant la raison de votre empêchement.

Le Château de Saint-Martin se réserve le droit de ne pas vous rembourser en fonction de la situation.

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

Tous les participants coureurs s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site de production de la vigne.

Des bénévoles seront placés tous les kilomètres et aux endroits qui présentent un danger et les participants devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes.

L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler au poste de bénévole le plus proche. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique. **Tout coureur s'engage à porter assistance à tout participant en difficulté.**

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de bénévoles et au poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'à la prochaine poubelle.

Il est strictement interdit **de fumer** sur les parcours de courses ou leurs abords pour éviter tout risque d'incendie.

Nous vous remercions de respecter le domaine de Saint-Martin qui vous accueille lors de cet évènement. Merci de ne pas oublier que des toilettes sont à votre disposition sur le site. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

POUDRE COLOREE :

La poudre colorée de la marque "Color People" sera distribuée aux participants ainsi que répartie au sein de l'organisation dans le but de créer une ambiance colorée et festive tout au long de l'évènement.

Vous trouvez ci dessous les principales recommandations d'utilisation de la poudre.

- 1 Votre poudre Color People ne convient pas pour une utilisation en intérieur.
- 2 Votre poudre Color People est faite pour être jetée en l'air. **NE PAS LA PROJETER SUR LE VISAGE**
- 3 En cas de problèmes respiratoires notamment chez les personnes qui y sont sensibles, nous recommandons une sortie rapide du nuage de couleur ou le port d'un masque.
- 4 Nous conseillons aux participants de porter des lunettes de protection.
- 5 En cas d'irritation de la peau, des yeux ou des muqueuses, rincer abondamment avec de l'eau claire. En cas de persistance des irritations prenez contact avec un médecin.
- 6 La poudre Color People part au lavage, mais il se peut qu'il reste quelques résidus colorés sur vos vêtements. C'est pourquoi nous conseillons de ne pas porter vos habits préférés.
- 7 La poudre Color People dans les cheveux part avec un shampoing classique. Attention cependant, pour les cheveux teints en blond, il se peut que les pigments s'incruster dans la partie abîmée de vos cheveux.
- 8 La poudre Color People est un produit volatil. Il se peut qu'elle vienne se déposer dans des endroits difficilement accessibles. Nous vous conseillons de protéger les éléments sensibles à proximité.
- 9 La poudre Color People doit être tenue éloignée de fortes sources de chaleur (lamps forte puissance, armoires électriques etc..) afin d'éviter tout risque d'incendie.
- 10 La poudre Color People est très fine, nous vous recommandons donc de vérifier avant utilisation son lavage notamment sur les supports poreux (briques, pierre de Vers, calcaires etc..)
- 11 En cas de doute toujours effectuer un test préalable.

Pour toute informations complémentaires sur la poudre Color People veuillez consulter les liens suivants :

<https://www.holifrance.com/img/notice-composant-la-poudre-holi.pdf>
<https://www.holifrance.com/content/6-la-poudre-holi>

On remercie par avance les participants de respecter le domaine de Saint-Martin, nous rappelons que la poudre ne peut s'utiliser que sur le parcours et ses abords, uniquement en extérieur. Les bâtiments qui sont répertoriés au patrimoine historique ne doivent en aucun cas être la cible de jet de poudre.

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables de tout mauvais usage de la poudre. Par ailleurs les bénévoles peuvent reconduire aux portes du domaine toutes personnes qui manqueraient au respect du règlement.

1 sachet de poudre sera remis à chaque participant. Un complément sera proposé à la vente pour ceux qui le souhaitent.

DOSSARDS

Les dossards sont numérotés en fonction de votre date d'inscription, aucun échange ou transfert n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement.

EQUIPEMENT

Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité. Prévoir une tenue blanche dans l'esprit de la « Color Vines Run ».

La poudre colorée utilisée lors de la course est lavable en machine, toutefois nous vous conseillons de vous munir de textiles (vêtements, chaussures, et autres accessoires) qui peuvent être endommagés sans poser de problèmes. L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de toute trace de poudre se montrant récalcitrante au lavage !

ACCOMPAGNANTS

Les spectateurs sont admis sur une partie du parcours. Il est interdit aux accompagnants de franchir les lignes délimitant les parcours de course. Les chiens sont autorisés et doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne serait manifestement pas en mesure de terminer l'épreuve. Les personnes mises hors course ou ceux ayant abandonnés seront rapatriés par les équipes bénévoles jusqu'à l'accueil de l'évènement
Fermeture des parcours à 12h30

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges accessibles pour la course sont les suivantes :

5 km à partir de 14 ans et plus

1 km entre 7 ans et 10 ans - **Pas de course sportive pour les - de 7ans**

2 km entre 11 et 13 ans



CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Récompenses pour les 3 premiers coureurs Hommes et Femmes, ainsi que pour les enfants participants.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à reporter l'événement à la prochaine date disponible dans son calendrier.

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisateur) la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renoncement de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

Le Château de Saint-Martin ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout type d'accident lors de cet évènement.

DROIT A L'IMAGE

Tout participant à l'événement « COLOR VINES RUN » renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées.

Merci à tous les participants d'identifier « Château de Saint-Martin » et « Les Arcs Running » sur les publications ou stories réalisées pour les réseaux sociaux.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à la « COLOR VINES RUN » implique, de la part de participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.

